

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2001-2002

31 MAI 2002

PROJET DE DECRET

PORTANT CONFIRMATION DE CERTAINS PROFILS DE FORMATION DEFINIS
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 6 DU DECRET DU 27 OCTOBRE 1994
ORGANISANT LA CONCERTATION POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Profil de formation

Batelier/Batelière

2.4.1.6. BATELIER – BATELIERE**Le métier**

Le profil de formation de batelier/batelière, tel que décrit ci-dessous, couvre l'ensemble des fonctions, activités et compétences qu'impliquent les différents niveaux statutaires du personnel naviguant, à savoir : matelot léger/matelote légère, matelot/matelote, maître matelot/matelote, timonier/timonière et capitaine (conducteur/conductrice).

Ces différentes fonctions, activités et compétences répondent à la réglementation en vigueur (A.R. et directives européennes). Celle-ci évoluant, il conviendra donc d'adapter le profil de qualification aux dernières exigences réglementaires.

La maîtrise des différentes compétences est sanctionnée par la délivrance de plusieurs titres :

- le certificat de conduite de bateau de navigation intérieure ou la patente du Rhin,
- le certificat restreint de radiotéléphoniste de stations de navire,
- le brevet de radariste ou le diplôme de conducteur/conductrice au radar pour le Rhin ou la patente radar pour le Rhin,
- l'attestation relative aux connaissances particulières de l'ADN(R),
- l'attestation de secouriste (ou de premier secours),
- le certificat de gestion et/ou l'accès à la profession de « transporteur fluvial/transporteuse fluviale ».

Remerciements

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des entreprises privées, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

Le président de la commission consultative

Eric ROBERT

Les chargés de mission de la CCPQ

**Jean Paul PLATEVOET
Paul LEPAGE**

Tables des matières

Le métier		Page 2
Remerciements		Page 3
Table des matières		Page 4
Fonction 01	Manœuvrer et conduire le bateau.	Page 5
Fonction 02	Repérer et établir l'itinéraire à effectuer.	Page 8
Fonction 03	Ravitailer et entretenir le bateau.	Page 9
Fonction 04	Contrôler le chargement et le déchargement suivant le type (marchandises ou passagers).	Page 11
Fonction 05	Appliquer les mesures de sécurité et d'hygiène.	Page 12
Fonction 06	Recevoir et transmettre les informations.	Page 14
Fonction 07	Gérer son entreprise.	Page 16

Fonction 01 : Manœuvrer et conduire le bateau.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.1. Naviguer dans le chenal délimité par le balisage en place.	1.1.1. Identifier et interpréter la signalisation de la voie navigable de jour et de nuit (balisage latéral et cardinal).	CM	Selon les prescriptions des réglementations en vigueur, l'apprenant(e) réagit promptement et correctement par les manœuvres adéquates en tenant compte : - des consignes dictées par le balisage, - du trafic rencontré, - des facteurs internes (performances propres au bateau) et externes (éléments naturels) pouvant influencer la navigation. Il/elle maîtrise l'utilisation des appareils de conduite, d'aide à la navigation et de signalisation nécessaires.
	1.1.2. Identifier les différents types de bateaux, leur cap et vitesse ; identifier et interpréter leur signalisation de jour et de nuit.	CM	
	1.1.3. Adapter la conduite suivant les facteurs internes : type de bateau, léger ou chargé, propulsion, gouverne, influence de l'hélice...	CM	
	1.1.4. Adapter la conduite suivant les facteurs externes : vent, pluie, courant, phénomène de succion...	CM	
	1.1.5. Interpréter et transmettre les signaux lumineux et phoniques.	CM	
	1.1.6. Maîtriser l'exécution des manœuvres de croisement, de dépassement et de virement de jour et de nuit et appliquer les règles de route y afférent.	CM	
	1.1.7. Maîtriser l'utilisation de la barre et du pilote automatique.	CM	
1.2. Exécuter les manœuvres particulières requises en cas d'appareillage, d'accostage, d'ancrage, de remorquage et	1.2.1. Adapter la manœuvre suivant les facteurs internes : type de bateau, léger ou chargé, propulsion, gouverne, influence de l'hélice...	CM	De même, l'apprenant(e) applique les manœuvres adéquates, en se basant sur une connaissance des techniques d'usage en matière d'appareillage, d'accostage, d'ancrage, de

d'accouplement.	1.2.2.	Adapter la manœuvre suivant les facteurs externes : vent, pluie, courant, phénomène de succion...	CM	• une adaptation aux facteurs internes (performances propres au bateau) et externes (éléments naturels) pouvant influencer les manœuvres, • une maîtrise des moyens techniques élémentaires nécessaires (barre, moyens de propulsion, matelotage).
	1.2.3.	Interpréter et transmettre les signaux lumineux et phoniques de jour et de nuit.	CM	
	1.2.4.	Maîtriser les procédures d'ancrage (différentes ancrés).	CM	
	1.2.5.	Maîtriser les procédures de remorquage (convois poussés ou remorqués).	CM	
	1.2.6.	Maîtriser les procédures d'accouplement. Maîtriser le maniement des cordages et des câbles.	CM	
	1.2.7.	Maîtriser les techniques de matelotage adéquat.	CM	
	1.2.8.	Maîtriser l'utilisation de la barre.	CM	
	1.2.9.	Maîtriser l'utilisation des différents moyens de propulsion.	CEP	
1.3. Exécuter les manœuvres requises lors du passage d'ouvrages d'art.	1.3.1.	Identifier les différents types d'ouvrage d'art (écluse, pente d'eau, pont-canal, ascenseur hydraulique, barrage, plan incliné, souterrain, etc.) et en comprendre le fonctionnement.	CM	De même, l'apprenant(e) applique les manœuvres adéquates et réglementaires, en se basant sur : • une différenciation du fonctionnement des différents ouvrages d'art et leurs principes élémentaires de fonctionnement.
	1.3.2.	Adapter la manœuvre suivant les facteurs externes : vent, pluie, courant, phénomène de succion...	CM	• une adaptation aux facteurs internes (performances propres au bateau) et externes (éléments naturels) pouvant influencer les manœuvres,
	1.3.3.	Maîtriser le maniement des cordages et des câbles.	CM	• une maîtrise des moyens techniques élémentaires nécessaires (barre, moyens de propulsion, matelotage),

1.4. Utiliser la radiotéléphonie et les instruments nautiques d'aide à la navigation.	1.3.4. Maîtriser les techniques de matelotage adéquat.	CM	• une utilisation des moyens de communication usuels.
	1.3.5. Interpréter et transmettre les signaux lumineux et phoniques de jour et de nuit.	CM	
	1.3.6. Maîtriser les procédures et réglementations spécifiques au passage de l'ouvrage d'art.	CM	
	1.3.7. Maîtriser l'utilisation de la barre.	CM	
	1.3.8. <i>Maîtriser l'utilisation des différents moyens de propulsion.</i>	CEP	
	1.4.1. Maîtriser l'utilisation de la phonie (VHF).	CM	De même, l'apprenant(e) utilise correctement les différents appareils et guides d'aide à la navigation.
	1.4.2. Maîtriser l'utilisation du compas.	CM	
	1.4.3. Maîtriser l'utilisation de l'indicateur de vitesse de giration.	CM	
	1.4.4. Maîtriser l'utilisation du tachygraphe.	CM	
	1.4.5. Maîtriser l'utilisation du radar.	CM	
	1.4.6. Maîtriser l'utilisation de l'anémomètre.	CM	
	1.4.7. Maîtriser l'utilisation du GPS.	CM	
	1.4.8. Maîtriser l'utilisation de l'échosondeur.	CM	
	1.4.9. Maîtriser l'utilisation du matériel informatique et des logiciels utilisés en navigation.	CM	
	1.4.10. Maîtriser l'utilisation des guides de navigation.	CM	

Fonction 02 : Repérer et établir l'itinéraire à effectuer.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.1. Confronter le type de transport à effectuer aux possibilités techniques propres au type de bateau et au réseau disponible.	2.1.1. Identifier le réseau des voies navigables belges et européens (gabarit, différentes classes) et son accessibilité.	CM	L'apprenant(e) est à même de définir le trajet et la durée d'un transport sur base des données techniques.
	2.1.2. Comprendre le fonctionnement des différents ouvrages d'art (écluse, pente d'eau, pont-canal, ascenseur hydraulique, barrage, plan incliné, souterrain, etc.), en identifier les modalités de passage et l'accessibilité (tirant d'air, tirant d'eau).	CM	
	2.1.3. Maîtriser l'utilisation des guides et des logiciels informatiques de navigation.	CM	
	2.1.4. Appliquer les tables des marées.	CM	
	2.1.5. Calculer les délais nécessaires pour effectuer le transport.	CM	
2.2. Confronter le type de transport à effectuer à la réglementation en vigueur.	2.2.1. Appliquer correctement les règlements propres à l'obtention du brevet "A" en vigueur.	CM	L'apprenant(e) est à même d'identifier et de consulter les documents relatifs aux différentes réglementations en vigueur et de prendre les dispositions adéquates.
	2.2.2. Appliquer les dispositions en matière de transports de marchandises par voie navigables entre états de l'union européenne et entre l'union européenne et les pays tiers découlant de la législation nationale, des conventions et accords internationaux.	CM	
	2.2.2. Appliquer les prescriptions concernant le transport des matières dangereuses (ADNR).	CM	

Fonction 03 : Ravitailler et entretenir le bateau.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
3.1. Contribuer aux travaux relatifs au ravitaillement du bateau.	3.1.1. Etablir et tenir à jour le plan de ravitaillement en combustible et autres sources d'énergie, en fonction de la consommation et des besoins.	CM	L'apprenant(e) est à même de pourvoir aux besoins vitaux et énergétiques.
	3.1.2. Etablir et tenir à jour le plan de ravitaillement en eau en fonction du planning du transport.	CM	
3.2. Assurer la maintenance du bateau.	3.2.1. Etablir un plan de maintenance, conforme aux manuels d'entretien, en fonction du temps d'immobilisation du bâtiment en cale sèche et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène.	CM	L'apprenant(e) est à même de gérer en « bon père de famille » l'outil dont il/elle dispose, tenant absolument compte des dispositions réglementaires en matière de sécurité.
	3.2.2. Entretien la salle des machines : ➤ Identifier les différentes composantes du moteur diesel et les indicateurs de contrôle. ➤ Entretien le moteur diesel en se référant au mode d'emploi du fabricant. ➤ Diagnostiquer l'origine de dysfonctionnements éventuels, assurer les réparations simples (confier les réparations plus compliquées à un spécialiste).	CM	
	3.2.3. Entretien les agrès, les appareils et les amarres.	CM	
	3.2.4. Entretien les superstructures extérieures et intérieures.	CM	
	3.2.5. Entretien les structures métalliques ou en bois.	CM	

3.2.6.	Entretien de l'outillage et le matériel (groupe auxiliaire, compresseur, pompe, dynamo, alternateur, etc.) en interprétant les éventuels indicateurs de contrôle, en fonction du degré de vétusté et des fréquences obligatoires.	CM
3.2.7.	Vérifier la réalisation des travaux effectués en fonction du devis.	CM

Fonction 04 : Contrôler le chargement et le déchargement suivant le type (marchandises ou passagers).

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.1. Veiller les travaux relatifs au chargement et déchargement et le plan d'arrimage, en fonction de la nature du transport.	4.1.1. Assurer la stabilité permanente du bateau : répartir la marchandise dans les cales ou citernes.	CEP	
	4.1.2. Calculer le poids de la cargaison au moyen du verbal de jauge.	CEP	
	4.1.3. Appliquer les mesures conservatoires concernant les marchandises.	CEP	
	4.1.4. Assurer la conduite des systèmes de pompage, de lestage, d'approvisionnement et autres.	CEP	

Fonction 05 : Appliquer les mesures de sécurité et d'hygiène.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.1. Appliquer les mesures et techniques de prévention des accidents.	5.1.1. Appliquer les prescriptions concernant le transport des matières dangereuses (ADNR).	CM	Conformément aux réglementations en vigueur, l'apprenant(e) est à même de prendre les mesures préventives en matière d'accidents matériels les plus fréquents.
	5.1.2. Tenir à jour la boîte de secours.	CM	
	5.1.3. Entretenir le matériel de sauvetage et de lutte contre le feu.	CM	
	5.1.4. Appliquer les mesures adéquates dans le cadre de la protection de l'environnement et des eaux.	CM	
	5.1.5. Savoir nager.	CM	
	5.1.6. Interpréter un bulletin météo.	CM	
5.2. Identifier le type d'avarie ou d'accident matériels (incendie, collision, échouage, voie d'eau, pollution...) et appliquer le moyen d'intervention adéquat.	5.2.1. Appliquer les prescriptions concernant le transport des matières dangereuses (ADNR).	CM	Conformément aux réglementations en vigueur, l'apprenant(e) est à même d'identifier le type d'avarie, de recommander les dispositions adéquates à prendre et d'intervenir dans la mesure de ses possibilités.
	5.2.2. Maîtriser les techniques de colmatage.	CM	
	5.2.3. Maîtriser l'utilisation des moyens de sauvetage : bachot, bouée de sauvetage, etc.	CM	
	5.2.4. Maîtriser l'utilisation du matériel de lutte contre le feu.	CM	

	5.2.5.	Appliquer les mesures adéquates dans le cadre de la protection de l'environnement et des eaux.	CM	
5.3. Identifier le type d'accident corporel et prendre les mesures adéquates.	5.3.1.	Appliquer les mesures de prévention des accidents.	CM	L'apprenant(e) est à même de prendre les mesures préventives et d'appliquer les prescriptions particulières en matière de transport de produits dangereux.
	5.3.2.	Appliquer les prescriptions concernant le transport des matières dangereuses.	CM	
	5.3.3.	<i>Maîtriser les techniques de secourisme (premiers soins).</i>	CEF	
5.4. Avertir les instances concernées et/ou services de secours.	5.4.1.	Identifier les parts de responsabilité suivant le sinistre : gestionnaire de la voie d'eau, assureur, chargeur, armateur, affréteur, client...	CM	L'apprenant(e) est à même de déterminer les instances à informer et de leur passer un message correct.
	5.4.2.	Utiliser les techniques de communication.	CM	
5.5. Manœuvrer le bachot.	5.5.1.	Maîtriser les manœuvres de mise à l'eau et de mise à bord.	CM	L'apprenant(e) est à même d'utiliser efficacement le bachot.
	5.5.2.	Maîtriser les techniques d'amarrage.	CM	
	5.5.3.	Ramer et godiller.	CM	
	5.5.4.	Maîtriser le maniement des cordages.	CM	
	5.5.5.	Maîtriser l'utilisation des techniques de matelotage adéquat.	CM	

Fonction 06 : Recevoir et transmettre les informations.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
6.1. Utiliser les techniques de communication verbale.	6.1.1. Utiliser le vocabulaire technique adéquat.	CM	L'apprenant(e) est à même de s'exprimer correctement en français technique. Il/Elle est en outre à même de comprendre les directives techniques de base dictées verbalement en Néerlandais ou en Allemand et de lire les formules-clés techniques répertoriées dans un lexique de traduction multilingue.
	6.1.2. Comprendre à l'audition des informations simples et utiles formulées en Néerlandais et en Allemand.	CM	
	6.1.3. Lire les formules-clés techniques répertoriées dans un lexique de traduction multilingue.	CM	
	6.1.4. Interpréter les avis à la batellerie.	CM	
	6.1.5. Maîtriser l'utilisation du radio-téléphone.	CM	
	6.1.6. Formuler clairement le compte rendu de l'exercice de sa mission et en particulier dans le cas d'événements inhabituels.	CM	
6.2. Utiliser les techniques de communication non verbale.	6.2.1. Utiliser le vocabulaire technique adéquat.	CM	L'apprenant(e) est à même de comprendre et de transmettre tous les messages en langue française et de comprendre les messages techniques reçus en langue néerlandaise, et allemande.
	6.2.2. Comprendre à la lecture des informations simples et utiles formulées en Néerlandais et en Allemand.	CM	
	6.2.3. Tenir correctement les documents de bord : ➤ Le livre de bord, ➤ Le livret de service, ➤ Le livret des huiles usées, ➤ ...	CM	

6.2.4.	Utiliser les Nouvelles Technologies d'Information et de Communication.	CM
6.2.5.	Formuler clairement le compte rendu de l'exercice de sa mission et en particulier dans le cas d'événements inhabituels.	CM
6.2.4.	Maîtriser l'utilisation des codes de transmission sonore et visuel.	CM

Fonction 7 : Gérer son entreprise.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS. COMP.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
7.1. Assurer les activités sociales liées à la profession.	7.1.1. Maîtriser la gestion d'un équipage (management interne).	CM	L'apprenant(e) est à même de formuler des consignes claires et précises aux membres de l'équipage, de souscrire des assurances adéquates et de respecter le droit civil et social.
	7.1.2. Maîtriser la gestion des situations de crise (accidents, etc.).	CM	
	7.1.3. Souscrire une assurance adéquate.	CM	
	7.1.4. Interpréter correctement le droit civil et social.	CM	

7.2. Assurer les activités économiques liées à la profession.	7.2.1. Maîtriser les techniques d'accès au marché.	CM	Dans le respect des dispositions réglementaires, l'apprenant(e) est à même de gérer commercialement son entreprise.
	7.2.2. Interpréter correctement le droit fiscal.	CM	
	7.2.3. Effectuer les opérations commerciales adéquates.	CM	
	7.2.4. Calculer la rentabilité des transports envisagés et effectués (frais fixes et itinérants) en intégrant les normes et exploitation technique du bateau.	CM	

Vu pour être annexé au décret du portant confirmation de certains profils de formation définis conformément à l'article 6 du décret du 27 octobre 1994
organisant la concertation pour l'enseignement secondaire

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,



Pierre HAZETTE